



Département du Doubs
Arrondissement de Montbéliard
Canton de Maîche

n°2023 – 055

Commune de DAMPRICHARD - 25450
Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 28, le Conseil Municipal de la Commune de Damprichard s'est réuni, sur convocation du 19 septembre, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Anthony MERIQUE, Maire, pour une session ordinaire du mois de septembre.

Membres en exercice : 18

Secrétaire de séance : Justin MARGUERON

Présents : 14 Christine ARNOUX, Claudine CAGNON, Martial CORDIER, Nicolas CSUZI, Jacqueline DELAVELLE, Christelle DUQUET, Jean-Paul FEUVRIER, André GARRESSUS, Brigitte MAIRE, Justin MARGUERON, Anthony MERIQUE, Nadège MOUGIN, Damien SCHELL, Christine TREDANT

Absents : 4 Angélique BIERLA, Luc GUILLAUME, Jean-Charles JACOULOT, Michaël NICOD

Procurations : 2 Luc GUILLAUME donne procuration à Christelle DUQUET
Jean-Charles JACOULOT donne procuration à Martial CORDIER

Délibération n°2023 – 055 :

Objet : Décision modificative n°1 de l'année 2023 relative au budget communal n°17200

Le Maire informe l'assemblée que l'exécution du budget montre un besoin de modifier l'attribution de crédits sur le budget communal pour :

- Transférer au budget annexe du lotissement les Horlogers (n°17232) les parcelles AC 420 et AC 423, lieu du futur lotissement, cette opération se traduisant par l'imputation d'une recette de 150 000.00 €.
- Transférer au budget annexe une avance afin d'abonder partiellement les opérations d'aménagement du lotissement, cette opération se traduisant par l'imputation d'une dépense de 150 000.00 €.

Le budget communal pour l'année en cours est ainsi modifié :

Section	Chapitre / Article	Montant voté pour les crédits ouverts
Investissement - Recettes	Article 2111 : Terrains nus	150 000.00 €
	Total Chapitre 21	150 000.00 €
Investissement - Dépenses	Article 276341 : Créances sur com.	150 000.00 €
	Total Chapitre 27	150 000.00 €

L'exposé du Maire étant entendu, l'Assemblée, ayant délibéré et constatant l'équilibre budgétaire, décide de valider cette décision modificative n°1 sur le budget communal (n°17200) et s'engage à imputer les crédits correspondants au budget du lotissement les Horlogers (n°17232).

Suffrages exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,

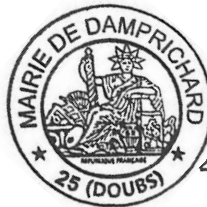
La Préfecture :

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le 29/09/2023

ID : 025-212501936-20230928-2023_055-DE



Le Maire,
Anthony MERIQUE :